



Année académique 2017-2018

---

## **MASTER DE SPÉCIALISATION EN ÉTUDES DE GENRE**

Anciaux Stéphanie

**Sport en mixité ou sport « au féminin » ?**

**De l'intérêt d'éduquer dès le plus jeune âge à l'égalité et au  
dépassement de la bicatégorisation par sexe.**

Professeure Florence Degavre, promotrice

Anna Safuta, assesseure

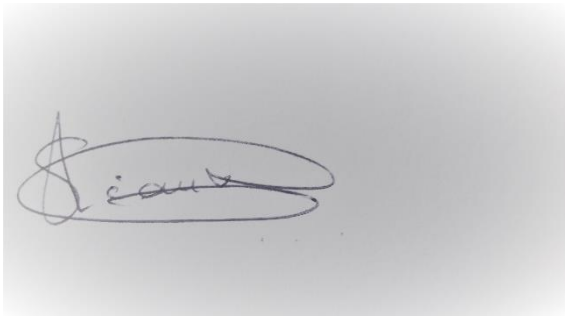
Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel et que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance. Je suis consciente que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement constitue un plagiat et que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions administratives et disciplinaires encourues en cas de plagiat comme prévues dans le *Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain* au Chapitre 4, Section 7, article 107 à 114.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude.

Nom, Prénom : Anciaux Stéphanie

Date : 16 août 2018

Signature de l'étudiante :

A handwritten signature in dark ink on a light background. The signature is cursive and appears to read 'Stéphanie Anciaux'. The first part of the signature is a large, stylized 'S' that loops around the rest of the name.

# Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	6
<b>Partie I : Rapport de stage</b> .....	9
a. Description du lieu .....	9
b. Description du travail effectué .....	10
c. Réflexion critique .....	16
d. Auto-évaluation .....	20
<b>Partie II : problématisation</b> .....	21
Chapitre I : Etat des lieux de l'égalité dans le sport. Le cas de la Norvège.....	22
a. Définitions .....	22
b. Le cas de la Norvège .....	22
Chapitre II : Et en Belgique ?.....	24
a. Comparaison .....	24
b. Le positionnement et les actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	25
Chapitre III : Mixité ou non mixité ? .....	27
a. Construction des masculinités et féminités au travers du sport : une mixité possible ? ...	27
b. Le sport au « féminin ».....	31
c. La question de l'âge .....	34
<b>Conclusion</b> .....	36
<b>Bibliographie</b> .....	39
Ouvrages et articles scientifiques .....	39
Littérature grise.....	40
Sites internet, articles de presse, directive européenne.....	40
<b>Annexes</b> .....	42
Annexe 1 : Note rose pour le dossier « Egalité et mixité dans le sport » .....	42
Annexe 2 : Question orale d'un député et projet de réponse de la ministre .....	42
Annexe 3 : Note au gouvernement concernant le protocole d'accord pour les coordinations provinciales.....	42
Annexe 4 : Projet de note à la suite de la rencontre avec l'APEDA .....	42
Annexe 5 : Projet de note rose à la ministre concernant « La voix des faibles » et projet de réponse à l'Asbl.....	42
Appel à projets 2018.....	42

## **Avant-propos**

Nous tenons avant tout à remercier notre promotrice pour les conseils prodigués, malgré les contraintes – notamment temporelles – avec lesquelles il a fallu négocier.

Nous remercions également notre famille et nos ami·e·s, toujours présent·e·s pour nous soutenir. Un merci tout particulier à Romain Lyphout, Carole Anciaux et Aurore Dumont pour leur lecture attentive, leurs conseils divers et leur patience.

Merci également à « La pieuvre » – et à Angela –, collectif féministe de co-construction de savoirs, pour toutes ces discussions stimulantes, leurs conseils et pistes de réflexion. Plus largement, merci à toutes les étudiantes (et les étudiants) du Master en études de genre pour leur incroyable solidarité, leur soutien et leur inconditionnelle bonne humeur et sans qui cette année n'aurait pu être si humainement enrichissante.

*Ma revendication en tant que femme, c'est que ma différence soit prise en compte, que je ne sois pas contrainte de m'adapter au modèle masculin.*

Simone Veil

# Introduction

Dans le cadre du master en études de genre, nous avons choisi l'option du mémoire-stage et ce, pour deux raisons. La première était l'attrait de la nouveauté car nous n'avions jamais eu à effectuer un mémoire en lien avec un stage et voulions expérimenter cet exercice. La seconde, la principale, était qu'il nous tardait de voir comment l'on pouvait mettre à l'œuvre les concepts rencontrés dans ces études de genre, comment les mettre en pratique concrètement avec toutes les contraintes potentielles – parfois cruelles pour les idéaux – liées au monde du travail. Nous présenterons donc notre expérience de stage dans un rapport détaillant le travail effectué, ainsi que notre réflexion et évaluation.

Nous ne nous pencherons que très peu sur l'analyse du sport de haut niveau ; tout d'abord, pour la simple raison que nous allons, dans ce travail, nous appuyer sur un des dossiers rencontrés lors de notre stage qui avait pour objet d'intérêt le sport pratiqué comme loisir. Ensuite, nous limiterons également notre sujet car les questions liées au sport de haut niveau sont nombreuses et vastes et soulèveraient d'autres problématiques Citons, notamment, celle de la médiatisation dont le rôle est déterminant dans cette éducation et cette sensibilisation à l'intérêt du sport pratiqué par des femmes. Pourtant, pouvoir compter sur des modèles est d'une importance capitale dans le processus d'autonomisation et d'affirmation de soi des femmes et des filles dans le sport. La preuve par l'exemple est souvent efficace et permet, entre autres, de lever certaines hésitations et d'investir un champ où l'on se pensait malvenue. Nous utiliserons donc parfois quelques observations du sport de haut niveau pour étudier ensuite le sport pratiqué comme loisir, dans les écoles, les clubs, les associations, nous basant pour cela sur les initiatives lancées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, appréhendées dans le cadre de notre stage. Nous utiliserons également des exemples concrets – là aussi non exhaustifs – illustrant le cas de la Norvège et la façon dont elle met en place la mixité.

Nous jetterons donc un bref coup d'œil sur des éléments concrets, des stratégies mises en place par la Norvège pour dépasser ces différences en vue d'atteindre une plus grande égalité dans la pratique du sport. Nous reviendrons ensuite à un niveau micro – c'est-à-dire à notre stage au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles – afin de montrer et d'analyser les projets et actions mises en œuvre en Belgique. Nous aimerions ensuite observer comment les rapports sociaux de sexe se construisent à travers la pratique du sport. Comment ces différences, ces masculinités,

ces féminités, s'articulent à travers le sport et si la mixité, telle que définie dans ce travail, est bien la solution adaptée à une plus grande inclusion et égalité dans le sport ou si, au contraire, elle renforce la bicatégorisation des sexes dont souffre déjà ce domaine d'activités.

En effet, le domaine du sport est un lieu où s'illustrent particulièrement les rapports sociaux et de pouvoir entre les sexes car les références corporelles et les stéréotypes de genre y sont particulièrement actifs et évidents, que ce soit au niveau du sport pratiqué ou de la façon dont il est enseigné, médiatisé, etc. Il a été observé – notamment par la Direction de l'égalité des chances – que c'est à l'adolescence que les jeunes filles se désintéressent de la pratique d'un sport ; notons tout de même qu'outre la période difficile que constitue cette étape de croissance, les jeunes filles ont généralement moins d'accès aux infrastructures publiques. Par ailleurs, les sports, stéréotypés féminins ou masculins, limitent leur choix. De plus, filles et garçons sont par-là amenés à penser qu'ils doivent choisir selon les normes restrictives liées à leur sexe, plus facilement intégrables dans des cours non mixtes. Il existe en effet une sorte de « déjà-là » qui n'encourage pas les élèves moins motivé·e·s à s'investir. Pourtant, si les activités sportives sont enseignées aux jeunes (dès la maternelle) – dans les écoles, les clubs, etc. – en mixité, dans une perspective égalitaire, elles peuvent ouvrir à une diversité de sports pour les filles et les garçons. Ce travail pédagogique et didactique permettrait de désamorcer l'apprentissage de stéréotypes de genre, largement véhiculés par les pratiques sportives actuelles.

On observe cependant des progrès relativement lents. A quoi peut-on attribuer cette frilosité ? Est-ce parce que « toucher » au sport, domaine traditionnellement masculin qui influence la perception qu'ont hommes et femmes de la culture sportive, entamerait les définitions d'une certaine virilité et rendrait flous les contours normatifs de LA masculinité – et de LA féminité ? En effet, « [que restera-t-il] en propre aux hommes si les femmes peuvent être costaudes, fortes, musclées, si elles vont au combat, autrement dit si elles peuvent jouer au rugby, pratiquer la boxe, etc. ? C'est une question contemporaine qui ne se pose pas seulement dans le sport (elle se pose pour toutes les pratiques sociales et concerne les tâches domestiques et parentales) mais qui s'y pose spécifiquement car il s'agit de pratiques corporelles, lieu premier d'inscription/expression de l'identité de sexe. Il faut prendre le sport très au sérieux en tant que pratique sociale et comme pratique chargée d'enjeux. Prendre le sport très au sérieux, car la présence des femmes dans les pratiques sportives a partie liée avec leurs conditions et plus généralement avec les rapports sociaux entre les sexes qui se construisent simultanément à

l'école, dans l'espace domestique, dans l'espace public, dans le travail, dans les activités culturelles, dans les loisirs, etc. »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> LOUVEAU C., « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », p. 181

# Partie I : Rapport de stage

Comme précisé ci-dessus, nous avons donc opté pour le choix d'un stage en lien avec les questions de genre. Parmi toute une série de contacts et de rencontres intéressantes, notamment à l'Asbl Sophia, notre choix s'est finalement porté sur la Fédération Wallonie-Bruxelles car nous étions curieuse du regard institutionnel qui pouvait être porté sur le genre.

Le lieu précis du stage est le cabinet d'Isabelle Simonis, ministre de l'enseignement de promotion sociale, de la jeunesse, de l'égalité des chances et du droit des femmes. Le fait que cette fonction soit actuellement assurée par une femme a, nous l'avouons, ajouté de l'intérêt à notre envie d'y travailler.

## a. Description du lieu

La ministre Isabelle Simonis est l'une des huit membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui en coordonne la politique. Ses missions sont donc de divers ordres (participation au pouvoir législatif, élaboration de décrets, gestion des finances et des budgets, etc.), dans ses compétences propres à savoir l'enseignement de promotion sociale, la politique de la jeunesse, le droit des femmes et l'égalité des chances et l'interculturalité. Son cabinet se situe au deuxième étage des numéros quinze et dix-sept de la place Surllet de Chokier, où tous les étages du bâtiment sont organisés comme des anneaux, des « plateaux » composés de bureaux individuels et de salles de réunion, autour d'un espace central cylindrique « vide » situé au rez-de-chaussée. Nous n'avons pas rencontré tous les membres de l'équipe et nous citerons donc les principales personnes avec qui nous avons interagi durant les différentes activités du stage : le chef de cabinet, la cheffe adjointe et chargée de communication, le responsable des ressources humaines et ses secrétaires, la secrétaire du cabinet et, bien entendu, les trois conseillères spécialisées pour les droits des femmes et l'égalité des chances, dont Laurence Meire, qui a supervisé le stage. A sa demande, nous ne mentionnerons pas le nom des différentes personnes côtoyées – dans les bureaux, les réunions, etc. – mais seulement leur fonction.

Notre stage s'est donc déroulé durant un peu plus de deux mois dans ce cabinet en suivant la conseillère Laurence Meire dont le travail est assez varié et consiste, comme son intitulé de fonction le laisse entendre, à conseiller la ministre dans toute une série de dossiers en cours, de sujets d'actualité pour le ministère, mais également à être sa porte-parole et sa représentante, par exemple lors de réunions (en interne ou en externe). Cette fonction de représentation ne

s'assimile pas à celle d'une chargée de communication – tâche dévolue spécifiquement à une autre personne – car elle ne s'adresse pas au « grand public ». Laurence Meire est en charge, notamment, de projets comme « Égalité et Mixité dans le sport », « Girls day Boys day », ou encore de questions liées à la prostitution ou à l'assistance sexuelle.

## b. Description du travail effectué

Le stage consistait en une période de soixante-quatre heures d'observation, que nous avons décidé, Laurence Meire et nous, de mettre à profit dans le cadre d'une collaboration participative, plutôt que d'une « observation » de terrain à proprement parler. En effet, étant donné la nature du travail quotidien décrit ci-dessus, il apparaissait peu pertinent de se contenter d'« observer ».

Afin d'expliquer nos activités lisiblement et de mieux rendre compte de ce qui a été effectué, nous présenterons nos activités par projet abordé. Dans un souci de complétude de ce rapport, nous évoquerons également les dossiers que nous avons seulement croisés mais pour lesquels nous avons collaboré, avec Laurence Meire et d'autres intervenant·e·s. En revanche, nous ne nous appuierons pas sur toutes ces activités pour poursuivre l'analyse.

Tout d'abord, nous aimerions préciser que, tout au long de notre stage, nous avons pu observer les différents rouages du cabinet, y participer et en éprouver les effets – positifs ou négatifs. C'est dans ces moments où la lourdeur administrative de certaines tâches paraissait évidente que nous avons particulièrement proposé notre aide. Nous avons, par exemple, profité des moments de creux (en ce qui nous concernait) pour prendre connaissance de la procédure du « test genre » et du gender-budgeting, ainsi que des documents remis aux participant·e·s lors de leur formation « genre ». Nous avons par ailleurs pris en charge des activités plus courtes, en termes d'investissement, comme la traduction du néerlandais vers le français d'une note concernant la position politique d'une certaine instance – dont nous tairons le nom – sur l'assistance sexuelle pour les personnes porteuses d'un handicap. Nous avons également proposé à la conseillère d'apporter notre aide pour deux tâches, en lien direct avec notre sujet de mémoire : participer au jury de sélection du concours photo « Deviens une monitrice sportive ! », qui consistait essentiellement à compléter une série de tableaux comprenant certains critères d'évaluation et, d'autre part, lire, résumer et analyser le cahier de revendications de la ligue handisport. Ce dossier présentait en effet un intérêt pour la thématique de ce mémoire et nous avons proposé de rédiger une note à la ministre pour qu'elle puisse prendre, en

connaissance de cause, la décision de l'intégrer – ou non – dans son programme et celui de son parti.

Dès le premier jour de notre stage – le 23 février – nous avons participé à une réunion concernant le projet « Égalité et Mixité dans le sport ». Il s'agissait d'une rencontre entre des représentantes de l'Administration du sport (l'Adeps), de la Direction de l'égalité des chances (la DEC), un conseiller du cabinet Madrane, la conseillère Laurence Meire pour le cabinet Simonis et nous afin de faire le point sur un pré-rapport d'activités 2017 et de préparer le lancement de l'appel à projet 2018. La réunion est dynamique et même si le calendrier a rencontré divers reports d'échéances, l'ambiance n'en souffre pas. Des idées intéressantes sont échangées, notamment concernant la difficulté des clubs de sport à remplir les documents administratifs ou encore la nécessité de financer une étude universitaire – nous y reviendrons – déterminant les causes de l'abandon quasi systématique du sport par les femmes et les jeunes filles. Sur quarante-neuf dossiers rentrés, vingt-quatre correspondent aux critères et sont retenus. Un trophée sera décerné au club ou à l'association étant le plus en adéquation avec l'idéologie du projet. Il apparaît – des visites ont déjà eu lieu sur le terrain par plusieurs délégué·e·s de l'Administration des sports – que plusieurs clubs, dont la Ligue francophone de Hockey, sont déjà en bonne place pour le remporter. Pour l'appel à projet 2018, il est important de préciser que le budget alloué a presque triplé et que les ministres concerné·e·s ont décidé, afin de motiver les participant·e·s, de supprimer le trophée et de faire bénéficier d'un bonus les projets qui mettraient particulièrement en avant la mixité. Nous sommes ensuite amenée, sur invitation de la conseillère, à rédiger la « note rose » pour Mme la ministre ; il s'agit d'une sorte de compte-rendu de réunion amélioré contenant un rétroacte (concernant les activités de 2017), le compte-rendu à proprement parler, suivi de différentes sections réservées aux avis de plusieurs acteur·rice·s du cabinet. Ce genre de note – tout comme la plupart des dossiers en cours – doivent passer par différent·e·s signataires qui en révisent le fond et la forme, y apportent commentaires et modifications avant que le tout soit soumis à la ministre. Ici, la note, accompagnée du reste du dossier, est donc passée par la conseillère, la cheffe de cabinet-adjointe, le chef de cabinet (celui-ci est parti une semaine après mon arrivée pour le cabinet du Ministre-Président), la secrétaire, la conseillère en subventions – et, dans le cas où il y aurait eu des questions plus précises de budget, des subventions facultatives, par exemple pour des associations, le document serait également passé par le secrétaire particulier de la ministre. Chaque étape suscite souvent des modifications de la note et la conseillère, comme le chef de cabinet et la cheffe adjointe sont tenu·e·s de donner leur avis.

La semaine suivante, le 7 mars, à mon grand étonnement, on nous propose de réécrire la note concernant la réunion du 23 février, rédigée la semaine précédente. La conseillère Laurence Meire nous avait pourtant prévenue que notre rédaction de cette note ne serait finalement qu'un brouillon, tant elle serait remaniée par la suite – aussi bien par nous que par les autres lecteur·rice·s. Nous avons donc réécrit cette note concernant l'appel à projet sur la mixité dans le sport en tenant compte de l'arrivée du nouveau chef de cabinet, anciennement chef de cabinet du ministre wallon des finances, de la fonction publique et de la simplification administrative. Nous n'avons cependant pas apporté à cette note beaucoup de changements au niveau du fond ; elle devait surtout être plus structurée et rappeler plus explicitement l'appel à projet 2017 et son lancement afin de mettre au courant le nouveau chef de cabinet de ces matières (annexe 1).

Un mois après notre première réunion, nous prenons connaissance de l'appel à projet 2018 et du protocole qui y est lié, rédigés par la Direction de l'égalité des chances, pour donner suite à la réunion du mois précédent. Au vu des remarques déjà faites sur ces textes et la rédaction proposée, il apparaît que chacun semble comprendre différemment – parfois pour des raisons de priorités politiques – les remarques ou en tenir compte de façon assez libre. Il existe par exemple un point sur lequel une discussion avait porté lors de la première réunion du 23 février et qui concernait la limite d'âge de l'appel à projet. Il avait en effet été suggéré par écrit par l'ancien chef de cabinet et oralement par le représentant du cabinet Madrane et une autre participante à la réunion de ne pas la préciser afin d'élargir le public cible. Cette remarque a été rayée des commentaires de l'ancien chef de cabinet et la limite d'âge réapparaît donc, dans le texte de l'appel à projet, identique à celle de l'an dernier (« à partir de 12 ans »), exception faite du « Sport en famille » pour lequel elle a été abolie. Le 24 avril, l'appel à projet 2018 « Égalité et mixité dans le sport » est finalement lancé et nous participons à sa diffusion.

Nous parlerons à présent d'un autre dossier important auquel nous avons pris part, ou plus exactement d'un ensemble de plusieurs dossiers, concernant les coordinations provinciales pour l'égalité des femmes et des hommes. Dans le but d'assister huit jours plus tard à une réunion, et sur proposition de Laurence Meire, nous avons donc pris connaissance de tous ces dossiers et, plus particulièrement, de l'action « Girls day Boys day » (sensibilisation des élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés concernant les stéréotypes de genre à l'œuvre dans les orientations socio-professionnelles). Ils comprenaient également un appel à projet « Alter égales » sur les violences faites aux femmes, qui a particulièrement retenu notre attention. Nous avons en effet dans l'idée de développer ce point mais, même si les pistes lancées étaient nombreuses, aucun rapport n'était disponible et, dans le cadre de ce mémoire-stage, nous ne pouvions nous baser

que sur les dossiers qui venaient à croiser notre route et que nous étions autorisée à consulter. Ce projet est en effet toujours en cours et est divisé en divers volets, sur lesquels nous n'avons pas eu l'occasion ni le temps de travailler durant le stage.

En fin de semaine, le 9 mars, nous avons donc assisté à une réunion aux « Associations des Provinces wallones » (APW), à Namur, sur la question de l'égalité des femmes et des hommes dans les politiques locales (« Girls day Boys day » et les violences faites aux femmes) en présence des conseillères des cabinets Greoli, Jeholet et Simonis, de la DEC, ainsi que de représentant·e·s des APW et du Service Public de Wallonie (SPW). La conseillère me prévient que la réunion pourrait être un peu tendue car les projets accusent des retards importants par rapport au calendrier initialement planifié. De plus, la directrice des APW est absente de cette réunion et délègue deux personnes dont une remplace l'employée habituellement en charge de ces dossiers et au fait des sujets et procédures. En prenant connaissance des différents documents remplis par les provinces pour l'année 2018, l'assemblée se rend compte que les canevas sont pratiquement tous mal remplis par les provinces ou en tout cas de façon très lacunaire. Ce manque d'informations, notamment concernant les budgets, biaise les conclusions et ralentit un processus déjà lent et lourd. Certaines provinces refusent même la participation au projet arguant une logistique trop lourde. Pourtant, il s'agit quand même de la plus petite province wallonne qui, par ailleurs, l'année précédente, n'avait organisé le projet que dans une seule école, contrairement au Hainaut ou à Liège qui couvraient plusieurs villes. Les différent·e·s participant·e·s, nous incluse, comprenons dès lors assez mal leur argument. Par ailleurs, un des représentants des SPW rouvre un débat qui semblait clos concernant le projet « Girls day Boys day » sur la nécessité de s'adresser également aux élèves plus âgés (du 3e degré) et aux demandeurs d'emploi et ce, afin que le projet puisse rencontrer les diverses compétences des ministères et régions impliquées. L'argument justifiant cette proposition est la crainte que l'Inspection des finances ne refuse le protocole et l'accord de convention si les publics respectifs des régions et de la FWB ne sont pas respectés. Cet élément semblait déjà avoir été abordé sans avoir suscité de réserve et, par ailleurs, il aurait pu en être fait mention par courriel ou téléphone, avant la réunion, ce qui n'a apparemment jamais été le cas. La proposition semble irriter tout le monde puisque la conséquence serait que le protocole subisse des modifications de « dernière minute » et toute la procédure s'en verrait encore ralentie, alors qu'il y a déjà un retard évident.

A la fin du mois de mars arrivent finalement le compte-rendu de la réunion tenue aux APW quelques semaines plus tôt ainsi que la proposition de réécriture du protocole pour les politiques

locales par la Direction de l'égalité des chances. La question se pose alors de savoir si le protocole d'accord doit passer le « test genre » et nous prenons contact avec la cellule genre de la Direction de l'égalité des chances pour le déterminer ; en effet, seuls certains types de documents, avec des destinataires bien particuliers (en général le gouvernement) doivent passer le test. La réponse n'est pas si simple car la procédure est nouvelle et tout n'est pas encore très clair, même pour les conseillers de la cellule genre ; il s'avère finalement que le protocole d'accord ne doit pas passer le test. Afin de tenter de collaborer au travail de la conseillère, nous avons participé à la relecture du protocole et du dossier concernant les politiques locales de coordination provinciale sur l'égalité homme-femme et préparé la note au gouvernement – ou du moins une de ses versions (annexe 3)<sup>2</sup>.

Comme nous étions toujours dans l'attente des signataires pour avancer dans ce dossier, la conseillère m'a proposé de prendre connaissance du projet concernant la mixité dans les maisons et centres de jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un projet de mise en place d'un accompagnement pédagogique concernant douze maisons ou centres de jeunes et la création d'outils pédagogiques et de modules de formations résultant d'expérimentations et de dialogues avec les jeunes. Ce projet a été initialement proposé par CEMEA<sup>3</sup> sous l'intitulé « favoriser la mixité des sexes en maisons et centres de jeunes : un enjeu pour les filles et les garçons, un enjeu pour la société ». La première phase du projet consistait à mener une réflexion durant trois mois sur la mixité dans les maisons et centres de jeunes avec les équipes d'animateurs. Lors de l'étape suivante, ces animateurs ont tenté, durant quatre mois, de sensibiliser les jeunes et les équipes sur le terrain aux stéréotypes sexués et aux assignations de genre par des actions de formation et des animations ciblées. Enfin, lors de notre stage, la dernière étape était en cours de réalisation et visait à créer et développer des outils pédagogiques et modules de formations résultant de ces expérimentations et réutilisables par des publics similaires.

Nous aimerions également mentionner notre expérience au cabinet concernant l'assistance sexuelle et les projets d'Alter égales. Même si notre stage touchait à sa fin, nous avons plusieurs fois discuté du handicap et des violences faites aux femmes avec la conseillère et elle nous a

---

<sup>2</sup> Dans un souci de respect de la confidentialité des données présentes dans ce document, nous ne joignons ici qu'un projet de note et non sa version définitive.

<sup>3</sup> Il s'agit du « Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives », mouvement d'éducation nouvelle et association populaire engagée dans les pratiques éducatives, culturelles et sociales.

proposé d'assister à la réunion se déroulant aux bureaux de la Direction de l'égalité des chances, en présence notamment de représentantes du conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB), de l'Asbl Garance, de l'Asbl La Maison plurielle et du cabinet Simonis. Il avait en effet été demandé au CFFB une étude concernant les violences faites aux femmes porteuses d'un handicap, dont la chercheuse nous a fait un bref compte-rendu. Quant au travail de La Maison Plurielle concernant l'instauration de mesures de prévention dans les unités d'urgence des hôpitaux contre la violence conjugale, elle était en cours de réalisation au moment de la réunion. La représentante de Garance, en revanche, nous a fait état d'un projet contre la violence sous forme d'ateliers, d'activités de co-construction de savoirs et de formations des et par des femmes porteuses d'un handicap. Ce projet sera présenté au public et aux pouvoirs subsidiaires à la FWB à la mi-octobre. Nous avons également participé à l'écriture du compte-rendu de réunion pour la ministre et apporté notre contribution à la note rose concernant l'assistance sexuelle.

En effet, le sujet est délicat et le nombre d'intervenant·e·s dans les différents débats officiels est souvent élevé. La conseillère m'explique après la réunion qu'une résolution a été déposée au Parlement Wallon et que ses différents entretiens avec l'Asbl Isala (en faveur de l'abolitionnisme, tout comme la ministre Simonis), et dans une moindre mesure avec l'espace P, ont été très riches. En effet, Isala, entre autres, craint raisonnablement que l'assistance sexuelle soit une voie d'accès pour la prostitution, étant donné que la loi sur le proxénétisme en Belgique pose encore quelques problèmes, notamment concernant l'impunité de fait du client et des proxénètes eux-mêmes. L'Asbl pointe également les lacunes de la réinsertion professionnelle qui est souvent problématique, longue et rarement linéaire. Dans le cadre de la réunion du comité d'accompagnement à laquelle nous avons assisté, Isala a fait une demande de subsides et aimerait organiser une rencontre avec leurs homologues français·es abolitionnistes. Nous avons par ailleurs pu consulter un projet d'étude concernant le coût de la prostitution pour la collectivité, demandé par le cabinet et lancé par l'Asbl « Le mouvement pour l'égalité entre les femmes et les hommes » (MEFH).

Nous avons également participé à deux autres dossiers, intéressants pour notre expérience quoique sous des aspects bien différents. Le premier concerne un projet de bibliothèque numérique et audio à destination des personnes « dys ». Nous avons assisté à une réunion avec l'Apeda (Association belge de parents et professionnels pour les Enfants en Difficultés d'Apprentissage), en présence de deux conseiller·e·s du cabinet Simonis – une pour le volet égalité des chances et l'autre pour l'aspect enseignement de promotion sociale. Nous avons

rédigé une note rose pour la ministre faisant état des moyens dont dispose l'association et des différentes démarches qu'elle a déjà entreprises. Plusieurs collaborations ont été proposées, notamment avec la ligue Braille qui, apparemment, serait peu encline à un partage car le public de l'Apeda n'est pas tout à fait le sien. Nous avons aidé à la constitution du dossier, en ajoutant une synthèse des points pertinents du traité de Marrakech concernant l'accès des bibliothèques aux personnes présentant des difficultés de lecture (annexe 4). La seconde expérience concerne une tâche un peu plus épineuse car il s'agissait de s'occuper d'un dossier incomplet à la suite de quelques problèmes de communication. Nous avons pris connaissance de ce dossier concernant une demande de subsides facultative de l'Asbl « La voix des faibles » pour un projet bien particulier. Puisque le dossier était incomplet, la demande n'a pas été traitée et les subsides non accordés ; or, l'Asbl envoie notes de frais et demandes de remboursement. Nous avons donc rédigé une note au chef de cabinet afin de l'informer de la situation et rédigé un projet de courriel pour tenter de débloquent l'échange et faire en sorte que les deux parties (cabinet et Asbl) parlent la même langue (voir annexe 5).

### c. Réflexion critique

Les questions de genre ne peuvent qu'être présentes dans cette réflexion, étant donné le lieu où le stage a été effectué. En effet, quoi de plus normal que de rencontrer des préoccupations liées au genre dans un cabinet dont deux des principales compétences sont le droit des femmes et l'égalité des chances ? Et pourtant, tout n'est pas si simple. Nous avons en effet pu observer quelques-unes des contingences auxquelles doivent faire face les différent·e·s membres du cabinet. Le temps et la lourdeur des démarches administratives sont les plus importants obstacles à des actions et changements efficaces. En effet, même si le problème n'est pas nouveau – le ministère en charge de la simplification administrative existe et se situe quelques étages au-dessus du lieu de stage –, son ampleur nous a pourtant frappée. A plusieurs reprises, et concernant des dossiers différents, le délai entre certaines actions nous a semblé exagérément long, même s'il n'est, apparemment, pas inhabituel. Nous donnerons ici l'exemple concret du partage d'informations entre la réunion effective de différents intervenant·e·s (internes et externes au cabinet) et la ministre elle-même. Dû à un manque avéré d'effectifs d'une part et à des absences de certain·e·s membres du personnel de l'autre, il a fallu presque 4 semaines pour que le compte-rendu d'une réunion (la « note rose ») soit écrit, transmis aux signataires et finalement à la ministre ; ce qui signifie qu'elle a été mise au courant presque un mois plus tard

du contenu d'une réunion pour un projet dont le lancement était imminent – et nécessitait bien entendu son aval. Ce problème n'est pas ignoré puisque, durant notre stage, une réunion a été organisée en interne concernant les dossiers problématiques afin d'identifier les divers freins (raisons des retards, éventuels problèmes rencontrés avec les administrations, etc.) ; nous n'avons pas pu y assister, pour des raisons de confidentialité.

Nous nous appuyerons sur un autre exemple concret concernant l'importance du facteur temps. Après la première réunion sur le bilan du projet « Égalité et mixité dans le sport » en 2017 et les changements pour le projet 2018 qui s'ouvre à des Asbl et clubs communaux, il s'avère que les intervenant·e·s sont assez content·e·s de ces progrès. Pour nous, cette avancée est certes un bien mais elle est trop lente. Après le constat du nombre de projets rentrés et la crainte de ne pas en voir revenir suffisamment l'an prochain, les progrès et ouvertures auraient dû être plus flagrants. Les discussions ont en effet longuement tourné autour de la nécessité d'élargir le public, ce sur quoi tout le monde est tombé d'accord. Cependant, cette volonté s'est conclue par une simple ouverture aux Asbl sportives et aux clubs communaux. Pourquoi dès lors introduire tant de limites ? Pourquoi ne pas s'adresser à n'importe quelle Asbl voulant promouvoir le sport et/ou l'égalité homme-femme ? Pourquoi une limite d'âge ? Cette question de l'élargissement du public cible à d'autres organismes (par exemple des associations féministes), a été posée à Madame la Ministre par un député. Il lui a été répondu que le but de cet appel à projet était d'installer des pratiques durables dans les clubs et associations sportives et que, puisque l'administration du sport fait partie de l'appel, il est nécessaire de respecter les compétences de chacun (annexe 2), même si d'autres associations ne sont pas pour autant exclues *stricto sensu*. Si nous approuvons cette réponse sur le fond, rien n'empêche, dans les faits, qu'une association féministe, par exemple, et dont le sport ne serait pas « la spécialité », mette sur pieds de façon durable des activités sportives afin de promouvoir l'égalité et la mixité dans le sport. La façon de présenter cet appel à projet ne favorise cependant pas à l'interpellation de tout type de public ; si la ministre autorise n'importe quelle association à participer au projet, pourvu qu'elle s'associe aux publics cibles cités, pourquoi introduire une limite d'emblée ? De même, cette question de l'âge, présente dans certains commentaires de notes à la ministre et niée par la suite – ou plus exactement réduite à une exception « sport en famille » –, nous pose question et fera l'objet d'une analyse plus approfondie dans la seconde partie de ce mémoire.

Un autre aspect avec lequel les équipes doivent bien entendu compter est celui de l'appartenance politique ; les diverses actions et projets doivent bien entendu cadrer avec le programme et les convictions politiques de la ministre. Lors de la réunion concernant le projet « Égalité et mixité dans le sport », il a été fait mention avec insistance de la nécessité d'une

étude universitaire afin de déterminer les manques, les besoins concernant les pratiques existantes ou les initiatives à développer. « Une des questions qui doit intéresser la sociologie du sport [et à notre sens, également des instances comme la Fédération Wallonie-Bruxelles] est de rendre intelligibles les conditions de possibilité de pratique des femmes et plus généralement leurs conditions d'accès et de participation à l'institution et aux pratiques sportives. »<sup>4</sup> ; d'où la nécessité de commander une étude. Cependant, cette demande a été rejetée par les conseiller·e·s et chef de cabinet car la volonté des deux ministres était de rester sur des actions de terrain. Même si cette décision peut se comprendre – notamment vu l'absence, à l'époque, du rapport d'activités 2017 – il nous semble que cette étude pourrait être profitable pour éclaircir les nombreuses zones d'ombres existantes, d'autant plus si l'on prend en compte des questions d'intersectionnalité, peu envisagées jusqu'alors dans ce dossier. De plus, cette volonté d'une étude, outre le fait d'avoir été proposée par nombres d'intervenant·e·s au dossier, fait partie d'une proposition de résolution du parlement de la communauté française « visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles ». Ce point, explicitement intitulé « récolte de données relatives au sport féminin », insiste particulièrement sur la nécessité de « mettre à jour les données existantes, [...] tout en déterminant les freins à la pratique auprès [des filles et des femmes], notamment au niveau de l'offre des infrastructures et des activités sportives. Il s'agira également de définir les causes sociales, économiques et culturelles du nombre peu élevé de femmes pratiquant une activité sportive. »<sup>5</sup>. Si la ministre Simonis a choisi, pour des raisons de priorités politiques, de mettre provisoirement de côté un des points de la résolution, elle a en revanche insisté sur un des six autres points, à savoir la collaboration avec les pouvoirs locaux, puisque le public de l'appel à projet a été étendu aux centres sportifs locaux et communaux, comme recommandé.

Nous aimerions également pointer la définition d'« égalité dans le sport » donnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et souligner qu'elle n'envisage l'atteinte de l'égalité qu'en dépassant la barrière des sexes. Or, et c'est notamment le point sur lequel insistent DAVISSE et LOUVEAU<sup>6</sup>, il existe bien d'autres barrières, sociales entre autres, dans le sport comme ailleurs, aussi bien entre femmes et hommes qu'entre les femmes elles-mêmes. En effet, le projet de la ministre Simonis insiste sur le fait que l'égalité dans l'accès à des sports généralement pratiqués par le sexe opposé permettrait « un accès égal au sport, aux infrastructures sportives, ou plus

---

<sup>4</sup> LOUVEAU C., « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », p. 163

<sup>5</sup> Parlement de la communauté française, Proposition de résolution visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles, p. 3

<sup>6</sup> VIGARELLO G., « Annick DAVISSE et Catherine LOUVEAU, *Sports, école et société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités physiques* », 1999

généralement à une couverture médiatique »<sup>7</sup>. Il ne s'agit malheureusement pas que de cette question : « inégalité d'une part entre femmes et hommes, dès qu'il s'agit de pratique un peu régulière, les seconds disposant de disponibilités plus grandes d'investissement et d'engagement ; inégalité dans les distributions sociales d'autre part puisque c'est du côté des femmes des milieux populaires que s'arrête l'accès aux pratiques c'est-à-dire leur démocratisation »<sup>8</sup>. Toutes les femmes n'accèdent donc pas de la même façon aux pratiques sportives, que ce soit pour des raisons familiales (la part de travail domestique traditionnellement dévolu aux femmes et la question de la gestion temporelle des priorités), financières, etc. « Alors que tous les sports s'offrent comme possibles aujourd'hui, la sexuation de ces pratiques demeure effective. Cette durable distribution des femmes et des hommes dans les activités physiques et sportives est en homologie avec la sexuation de toutes les formes de travail et elle se pose en révélateur de la construction sociale de la féminité.»<sup>9</sup> : voilà pourquoi il nous semble opportun de dégager un budget pour la recherche, dans le cadre du projet « Égalité et mixité dans le sport ». Vouloir combattre les causes de la discrimination des femmes et du manque d'égalité avec les hommes dans le sport, sans les avoir clairement identifiées peut interpeller.

Nous aimerions également nous appuyer sur notre participation au dossier des politiques locales car il est dommage de constater que les politiques en question sont réduites à une seule et unique action, à savoir le « Girls day Boys day », organisé dans certaines écoles, dans certaines provinces. Quant à la mixité socio-professionnelle, que ce soit sur le terrain ou lors de la sensibilisation dans les écoles et dans les organismes d'aide à l'emploi, il reste un travail considérable à effectuer. En effet, au-delà d'une déconstruction des stéréotypes liés au métier, il serait également intéressant d'effectuer un travail en amont, dans le contexte familial. Le savoir-faire et le savoir-être sont indissociables et peuvent être nourris de stéréotypes, qu'une famille véhicule nécessairement – parfois inconsciemment. Dans cet ordre d'idée, il serait par exemple intéressant de lancer une demande de subsides facultative et de proposer un projet qui briserait les stéréotypes liés à un ou plusieurs secteurs professionnels particuliers.

---

<sup>7</sup> L'appel à projets 2017. <http://simonis.cfwb.be/mixit-dans-le-sport-lancement-de-l-appel-projets>

<sup>8</sup> VIGARELLO G., *Ibid.*, p. 244

<sup>9</sup> LOUVEAU C., « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », p. 163

#### d. Auto-évaluation

Évaluer son propre travail n'est pas chose aisée et nous tenterons donc d'être aussi concise que possible afin d'éviter certains pièges que tendent le manque de lucidité ou l'excès d'assurance. Dès notre première rencontre avec la conseillère Laurence Meire, il a été entendu que ce stage devrait être l'occasion d'une relation d'échange, de co-construction, ou dit plus simplement, de « donnant-donnant ». Il était, par ailleurs, essentiel pour nous d'être la plus active possible dans ce stage afin de profiter au mieux d'une forme d'enseignement aussi bénéfique que rare dans un master de spécialisation.

Étant donné qu'il s'agit d'une formation que nous réalisons après dix ans de travail rémunéré, nous n'avons pas découvert le monde du travail au travers de ce stage. Nous y avons fait le constat de certaines constantes, notamment des difficultés classiques inhérentes au travail d'équipe (personnes absentes, malades, incompatibilité de caractère, etc.). Malgré tout, nous avons pu observer du respect dans les échanges et une ambiance de travail assez détendue et agréable. Nous avons par ailleurs toujours été très bien accueillie, que ce soit par la ministre, les conseiller·e·s ou n'importe quel autre membre de l'équipe. La conseillère que nous avons suivie et les secrétaires se débrouillaient toujours pour que nous disposions d'un bureau personnel et du matériel nécessaire. De même, Laurence Meire nous a témoigné une grande confiance et nous proposait régulièrement toute une série de tâches, d'activités stimulantes – dont l'écriture d'une note rose dès le premier jour de notre stage – et s'arrangeait pour que nous puissions participer à diverses réunions, en interne comme en externe. Tout cela a rendu notre stage extrêmement riche et formateur.

## Partie II : problématisation

La posture méthodologique envisagée dans ce travail est l'interprétation, puisque nous travaillons à partir de dossiers et de tendances observées par différent·e·s chercheur·se·s ; la méthode quant à elle est déductive car nous tentons d'appliquer un cadre théorique précis à des observations et des pratiques, notamment épinglées lors de notre stage. Notre recherche se veut féministe puisqu'elle traite des rapports sociaux de sexe (et des rapports de pouvoir qui y sont liés), plus spécifiquement ici dans le sport, qu'elle se réfère au concept de genre et mobilise des recherches féministes.

Le sujet que nous abordons ici – la mixité et l'égalité dans le sport – est assez vaste et touche à plusieurs disciplines (entre autres, la sociologie, la psychologie, la pédagogie) dans lesquelles se mêle également la question du genre. L'analyse pourrait en effet affiner des points tels que les processus d'identification des jeunes aux sportif·ve·s et les mécanismes à l'œuvre dans les politiques de médiatisation d'un sport, de même que les stéréotypes de genre présents dans ces médias. Nous avons décidé ici de restreindre notre sujet et de comparer la situation de la Belgique et de la Norvège en nous centrant sur le dossier « Égalité et mixité dans le sport » rencontré durant notre stage à la Fédération Wallonie-Bruxelles et les questions principales qu'il a soulevé pour nous, à savoir l'apparent antagonisme des positions des deux ministres en charge du projet (privilégier la mixité ou le sport « au féminin ») et leur volonté d'instaurer une limite d'âge.

Précisons également que cet appel à projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles est dirigé vers la pratique de sports en tant que loisir, dans des clubs ou associations (hors milieu scolaire) et non aux sports de haut niveau. C'est donc également dans cette lignée-là que s'inscrira notre travail. Pourtant, il nous apparaît presque impossible – ou en tout cas non pertinent – de séparer les deux domaines distinctement et de laisser entièrement de côté un type de pratique. En effet, le sport de haut niveau est médiatisé et rend donc compte plus explicitement de certaines habitudes et de la perception que l'on peut en avoir, ce qui rejaillit inévitablement sur les pratiques et perceptions présentes dans les sports de loisir. Notre intuition est que la déconstruction des stéréotypes de genre dans le sport peut s'avérer complexe, en fonction notamment du public auquel on est confronté. Il est intéressant de considérer la médiatisation du sport de haut niveau comme pouvant servir d'enseignement et de remise en question. Notre hypothèse sera donc que le sport – en mixité ou « au féminin » – doit nécessairement passer par

une valorisation « par l'exemple » (et notamment médiatique) afin de questionner, dès le plus jeune âge, les stéréotypes de genre et ce, d'une façon implicite et non-prescriptive.

## Chapitre I : Etat des lieux de l'égalité dans le sport. Le cas de la Norvège

### a. Définitions

Après avoir entendu, lors d'une réunion dans le cadre de mon stage, sur un dossier « Égalité et Mixité dans le sport » lancé depuis presque deux ans, la question d'une des participantes « mais qu'entend-on au fond par mixité ? », il apparaît fondamental de définir brièvement le terme dans le cadre de ce travail. Et puisque nous partons de ce dossier, nous nous baserons sur la définition donnée lors de l'appel à projet 2017 : « la mixité doit être vue de manière co-éducative, dépassant la "simple" mixité quantitative (présence numérique de filles/femmes et de garçons/hommes). Il s'agit "d'éduquer en commun", [de conscientiser] ensemble des filles/femmes et des garçons/hommes dans le respect de chacun. »<sup>10</sup>. La mixité est en effet l'occasion de réfléchir et de conscientiser aux stéréotypes de genre ; elle permet également d'apprendre la vie en groupe et l'intégration, le respect de l'autre et de ses différences.

Rappelons également ce qui est entendu par égalité : « il s'agira de sensibiliser et de motiver les participant·e·s [...] à oser expérimenter différents sports, qui sont traditionnellement connotés comme étant pratiqués par le sexe opposé, afin de permettre à chacun·e un accès égal au sport, aux infrastructures sportives, ou plus généralement à une couverture médiatique ou encore à des postes dans les instances sportives. »<sup>11</sup>

### b. Le cas de la Norvège

Notre étude du cas de la Norvège sera ici assez brève – étant donné les exigences de concision inhérentes à ce travail. Nous avons choisi, pour sélectionner ce pays de nous référer à la demande de Laurence Meire, intéressée de connaître la situation dans d'autres pays d'Europe

---

<sup>10</sup> Définitions tirées de l'appel à projets 2017. <http://simonis.cfwb.be/mixit-dans-le-sport-lancement-de-l-appel-projets> (voir annexe 4)

<sup>11</sup> *Idem*

réputés progressistes dans plusieurs domaines à savoir : le Danemark, la Suède, la Finlande et plus particulièrement la Norvège. Nous avons donc opté pour ce dernier, prenant la préférence de la conseillère comme critère de sélection. Mais qu'en est-il exactement en matière d'égalité dans le sport ?

On observe en Norvège que certains secteurs à prédominance masculine, comme a pu l'être historiquement le sport, ont une forte propension à se féminiser. Il apparaît en effet que les pratiques sportives en Norvège témoignent plus facilement d'une mixité et tendent donc à favoriser une certaine égalité entre hommes et femmes dans le sport. Notons, par ailleurs, que, depuis ces dix-huit dernières années, les femmes norvégiennes ont remporté significativement plus de médailles aux Jeux Olympiques d'été que les hommes<sup>12</sup>. Nous prendrons ici comme exemple parlant celui du football, sport très populaire et médiatisé un peu partout dans le monde. Il apparaît qu'en Norvège, l'équipe féminine de football est la plus talentueuse – c'est du moins ce qu'attestent les championnats internationaux qu'elle a remportés, à l'inverse de leurs homologues masculins. Soulignons également que depuis 2017, les joueuses de football norvégiennes ont acquis l'égalité salariale – situation nulle part ailleurs égalée<sup>13</sup>.

Si nous nous détournons à présent du football professionnel pour nous pencher sur les loisirs, nous constatons qu'existe la Norway cup : il s'agit d'un championnat mondial – le plus grand existant actuellement – de football pour les enfants âgés de dix à dix-neuf ans (indépendamment de leur appartenance à un sexe). Tous les matchs du championnats (environ six mille) sont diffusés et ce, très largement – notamment en streaming, via le site officiel de la coupe. Les filles font donc partie intégrante du championnat et leurs matchs sont diffusés sur la chaîne publique nationale. Dès lors, ces pratiques apparaissent comme naturelles pour les Norvégiens et n'ont pas l'air d'être le résultat d'un effort particulier pour mettre en avant la mixité ou l'égalité dans le sport.

Les filles sont donc invitées et encouragées à pratiquer un sport dans le cadre scolaire ou de leurs loisirs mais elles peuvent également constater que les sportives professionnelles sont valorisées dans leurs activités. Même si des clichés subsistent concernant les footballeuses professionnelles – pour reprendre notre exemple – la perception que le public, la presse et les joueurs masculins en ont évolué significativement.

---

<sup>12</sup> <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/egalite-femmeshommes-une-lecon-norvegienne/>

<sup>13</sup> Idem.

Cette égalité n'est pas le résultat d'un effort isolé car elle ne se limite pas au sport et se constate dans beaucoup d'autres domaines. Les femmes sont en effet, depuis plus de quarante ans, de plus en plus nombreuses dans des instances de pouvoir, que ce soit en politique ou dans des postes de dirigeantes en entreprise<sup>14</sup>. La Norvège a fait figure de pays pionnier dans l'instauration de « l'outil quota »<sup>15</sup>, permettant à plus de femmes de siéger aux conseils d'administration de grandes entreprises (même si les postes de PDG sont encore majoritairement occupés par des hommes). Parallèlement à cette féminisation, on peut également observer de réels efforts des pouvoirs publics pour « masculiniser » des activités prétendument féminines comme le soin aux enfants et ce, en aménageant des politiques familiales confortables pour les deux parents, comme l'allongement du congé parental. Il est par conséquent logique d'en conclure que des efforts fournis au niveau socio-professionnel, entre autres, devraient être perçus comme indispensables (voire comme un prérequis) à toute forme d'amélioration de l'égalité et de la mixité des femmes et des hommes dans le sport.

## Chapitre II : Et en Belgique ?

### a. Comparaison

Reprenons ici rapidement l'exemple sportif de la Norvège concernant le football. S'il s'agit d'un sport encore très marqué par les stéréotypes de genre, les moyens mis en œuvre pour atteindre l'égalité – aussi bien techniques, organisationnels que financiers – divergent considérablement d'un pays à l'autre. En effet, nous avons insisté dans le point précédent sur la médiatisation des compétitions footballistiques, tant professionnelles que de loisir, ainsi que sur l'encouragement des filles à pratiquer ce sport. Au contraire, en Belgique, si un championnat de footballeuses professionnelles existe, peu de personnes le suivent et beaucoup ignorent même jusqu'à son existence. Par conséquent, une des manières – non injonctive – de montrer aux jeunes que les femmes ont leur place dans n'importe quel sport est purement et simplement inutilisée.

---

<sup>14</sup> On peut observer en effet que 44.2% des femmes en Norvège font partie du Conseil d'Administration des trois cents plus grandes entreprises européennes, selon European PWN (2008)

<sup>15</sup> COHEN F., « "Gender quota" : la féminisation des instances dirigeantes en pratique », 2018

De plus, contrairement à d'autres pays européens<sup>16</sup>, les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles – et également celles de la communauté flamande – restent globalement opposées à la mixité dans les cours d'éducation physique, n'hésitant pas à prétexter que filles et garçons n'ont pas les mêmes aptitudes ni les mêmes besoins ou intérêts et que la mixité pose d'insurmontables problèmes d'organisation. Dès l'école, une catégorisation est donc bien présente puisque filles et garçons n'ont pas l'opportunité d'essayer les mêmes sports « ceux-ci étant sélectionnés a priori en fonction de "ce qui conviendrait le mieux à leur sexe". Cette sélection risque donc d'être toute subjective, dépendant généralement de l'approche des enseignant·e·s en matière d'égalité des sexes dans les pratiques sportives et dès lors de créer – voire renforcer – les stéréotypes liés au sexe. »<sup>17</sup>.

## b. Le positionnement et les actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles

« Une autre mesure concrète souvent évoquée est l'établissement de quotas, pour permettre aux femmes d'accéder à des postes à responsabilité. Si cette mesure a l'avantage d'avoir des résultats tangibles, elle a aussi le désavantage d'agir sur le problème mais pas sur les causes. Pour que les mentalités changent vraiment, un travail de fond doit être effectué au plus tôt, dans les écoles. La prise de responsabilités des filles doit être mise en avant et encouragée dès le plus jeune âge pour qu'elles n'hésitent pas ensuite à viser ce type de poste. Lorsque l'on regarde les chiffres dans les instances dirigeantes, le constat est frappant. En moyenne, la proportion de femmes occupant une fonction d'entraîneuse ou de dirigeante au sein des instances dirigeantes du sport en Europe s'élève à seulement 10%... »<sup>18</sup>.

Le projet « Égalité et Mixité dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles » s'engage clairement dans cette voie ; il veut plus d'égalité et de justice sociale, dépasser les stéréotypes en les déconstruisant, permettre la vie en communauté dans le respect de l'autre et élargir les publics pratiquant un quelconque sport. Le but est également de renforcer une plus grande égalité – via la mixité – en s'assurant que femmes et hommes ne sont pas discriminé·e·s quant à l'accès aux infrastructures sportives, à la couverture médiatique ou à un rôle décisionnel dans un département sportif. Cependant, dès le départ, on perçoit clairement que les deux cabinets

---

<sup>16</sup> En France, aux Pays-Bas, en Suisse la mixité est d'actualité – mais pas obligatoire – dans les cours d'éducation physique et ils présentent ainsi à tous·tes le même panel de sports.

<sup>17</sup> Direction de l'égalité des chances, « Mixité dans les cours d'éducation physique : un état sur la question », p. 8

<sup>18</sup> JAPERT Julian, « Dans le milieu sportif, l'égalité des sexes à rude épreuve », 10/2016, consulté sur [https://www.huffingtonpost.fr/julian-jappert/dans-le-milieu-sportif-le\\_b\\_6712378.html](https://www.huffingtonpost.fr/julian-jappert/dans-le-milieu-sportif-le_b_6712378.html)

associés dans le projet (celui du Ministre des sports et celui de la Ministre du droit des femmes et de l'égalité des chances) ont deux visions différentes : le premier défend le sport « au féminin » tandis que le second favorise les projets mettant en avant la mixité. Chacun a donc sa propre opinion sur le moyen qui, d'après lui·elle, sera le plus efficace pour promouvoir l'égalité dans le sport.

La première réunion à laquelle nous avons assisté met en effet en lumière différents points de vue et difficultés dont il faudra dorénavant tenir compte. Après concertation, il s'avère en effet que la demande aux cabinets de réaliser une étude universitaire n'a pas été retenue et ce, pour privilégier les actions concrètes sur le terrain. Il nous semble pourtant que, même sans y mettre toute son énergie, il est important d'identifier correctement les causes d'un problème avant de tenter de le résoudre. En effet, rien que la question de l'âge limite imposé au projet interpelle. Nous avons entendu lors des réunions que la mixité n'est pas problématique avant douze ans et que les complications surviennent plus tard. Pourtant, il semble raisonnable de supposer que si un problème survient à un moment donné, les causes sont à chercher dans des événements antérieurs, c'est-à-dire en l'occurrence avant 12 ans. Nous reviendrons sur ce point, que nous aimerions développer.

Les initiatives de la FWB sont cependant présentes, avec des campagnes telles que « Deviens monitrice sportive ! » ou « Deviens dirigeante sportive ! » et, bien entendu, le projet « Égalité et mixité dans le sport », qui reprend des projets intéressants et novateurs comme la collaboration d'un club de poney avec un centre de réfugié·e·s de la Croix-Rouge pour faire découvrir, en mixité, les soins aux chevaux et la pratique de l'équitation. Un autre projet propose la création de séances mixtes de rugby, organisées au sein d'une prison de Marche-en-Famenne, avec possibilité d'intégration du club à la sortie. Même si ces aspects de la mixité n'étaient pas particulièrement envisagés par les ministres lors de la conception du projet, la participation, les idées émanant d'initiatives citoyennes montrent à quel point la co-construction est importante pour développer ce projet et permettre également aux pouvoirs subsidiants d'envisager la question sous des angles différents. De plus, il est à noter que l'édition 2018 « Égalité et mixité dans le sport » a rencontré un succès croissant car septante-deux projets ont été introduits, soit vingt-trois de plus que l'an dernier.

## Chapitre III : Mixité ou non mixité ?

Comme nous l'avons précisé précédemment, nous nous appuyerons ici sur quelques questionnements que le dossier « Egalité et mixité dans le sport » a soulevé chez nous. En effet, comme tout projet, celui-ci nous semble perfectible, bien que nous n'ayons pas encore eu connaissance du rapport d'activités du projet 2017 (prévu pour le mois de septembre), qui aurait pu bien entendu éclairer notre approche. Afin d'aller plus loin et que notre analyse puisse, le cas échéant être utile dans la construction et la réflexion du projet, nous proposons de nous pencher sur les pistes suivantes, déjà évoquées plus haut : le sport en mixité, le sport « au féminin » et enfin, la limite d'âge imposée dans le projet. Il s'agit donc respectivement de l'approche de I. Simonis et de celle de R. Madrane, l'une prenant clairement le pas sur l'autre, aussi bien dans le choix des projets retenus que dans la présentation de l'appel à projet (l'octroi du « bonus mixité » en est la preuve). Ces positions sont-elles aussi antagonistes qu'elles le paraissent ?

### a. Construction des masculinités et féminités au travers du sport : une mixité possible ?

Nous nous appuyerons ici sur certaines conclusions des travaux de Raewyn Connell<sup>19</sup> sur la masculinité – et la féminité – car ils s'inscrivent dans une perspective de genre qui éclaire et articule tant la situation spécifique des hommes que celle des femmes et des liens de domination qui les unissent. Elle précise en effet que les masculinités existent au sein d'une structure plus vaste avec de multiples enjeux dynamiques et évolutifs qu'il faut saisir. Elles n'ont pas d'universalité – elles sont situées historiquement et temporellement –, elles sont également diverses – il existe non pas une mais des masculinités – et il s'agit enfin bien d'un concept relationnel qui se définit en rapport à la féminité. Elle revient sur quatre définitions classiques de la masculinité, parmi lesquelles l'essentialiste – particulièrement arbitraire et donnant lieu, nous en reparlerons, à une bicatégorisation qui hiérarchise les individus, la normative – proposant un standard irréaliste auquel finalement peu d'hommes correspondent –, la sémiotique, définissant la masculinité au sein d'un système de différences symboliques et la positiviste. « La masculinité pourrait être simultanément comprise comme un lieu au sein des

---

<sup>19</sup> CONNELL R., *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, 1995

rapports de genre, un ensemble de pratiques par lesquelles des hommes et des femmes s'engagent en ce lieu, et les effets de ces pratiques sur l'expérience corporelle, la personnalité et la culture. »<sup>20</sup>. Pour autant, l'auteure précise l'importance d'étudier trois niveaux de la structure de genre – les rapports de pouvoir, les rapports de production et l'attachement émotionnel, qui remet en question l'hétéronormativité – dans une perspective intersectionnelle. Sans faire ici un exposé de ses études, nous aimerions simplement insister sur les interactions qui existent entre quatre grands types de masculinités. Les masculinités hégémoniques ne renvoient bien entendu pas à un modèle figé et invariant de personnalité dominante mais « une structure donnée de rapports de genre, [...] toujours sujette à contestation »<sup>21</sup> ; les masculinités complices, elles, désignent les hommes qui, à travers un consentement non réfléchi ou construit mais intériorisé, bénéficie des avantages de l'hégémonie sans pour autant correspondre aux définitions normatives de cette masculinité. Connell pointe également le fait que des rapports de domination et de subordination existent entre des groupes d'hommes – ce qu'elle nomme les masculinités « subordonnées » – qui peuvent interagir également avec des structures de race et de classe – les masculinités « marginalisées » par rapport, toujours, à l'autorité hégémonique du groupe dominant. J. Halberstam<sup>22</sup> s'intéresse également aux masculinités, au phénomène du « garçon manqué », socialement toléré s'il n'est que transitoire, et de la place subalterne qu'occupent les femmes masculines. Ce sont de nouvelles entités genrées, de nouvelles subjectivités qui vont bien entendu être particulièrement illustrées dans les pratiques sportives. « L'incarnation de la masculinité dans le sport n'implique pas un seul organe, mais tout un modèle de développement et d'usage du corps. [...] L'organisation institutionnelle des sports prend appui sur des rapports sociaux définis : la compétition et la hiérarchie des hommes, l'exclusion ou la domination des femmes. Ces rapports sociaux de genre sont à la fois réalisés et symbolisés par les performances corporelles. C'est pourquoi l'idée selon laquelle les hommes réaliseraient de meilleures performances sportives est devenue un lieu commun dans le discours de rejet du féminisme. Elle sert de preuve symbolique de la supériorité des hommes sur les femmes et de leur droit à dominer »<sup>23</sup>.

La construction de la féminité, lorsqu'on parle d'un investissement particulier dans le sport, implique également bien plus que la personne elle-même. En effet, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres secteurs, ce sont des acteurs externes (rarement des actrices et encore plus

---

<sup>20</sup> CONNELL R., *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, p. 65

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 73

<sup>22</sup> HALBERSTAM J., *An introduction to female masculinity*, 2002

<sup>23</sup> CONNELL R., *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, pp. 42-43

rarement la protagoniste elle-même) qui se chargent de définir ce que doit être la femme, et dans le cas d'espèce, la sportive. De même que pour les masculinités, il n'existe pas de modèle féminin (ou non-féminin) unique et intemporel et l'ensemble des pratiques sportives « féminines » évolue également. Comme le souligne Louveau, dans le domaine du sport, « deux modèles de femmes sont donnés comme positifs : la femme-mère et la femme bel objet. La fonction maternelle et l'esthétique sont des arguments valorisés, sinon fondateurs de l'incitation à pratiquer du sport ou certaines formes de pratiques physiques [...]. La troisième représentation est celle de la femme virile. Celle-ci, au contraire des deux autres figures, est donnée comme modèle repoussoir. »<sup>24</sup>. Le fait que le sport soit le seul domaine où ait été instauré un « test de féminité » afin de vérifier si les sportives correspondaient aux critères prédéfinis de la « vraie femme » révèle à quel point y transparait l'importance de la normativité. En lisant le travail de cette chercheuse, on peut en effet se rendre compte qu'il n'y a que peu de disciplines en sport de haut niveau qui se pratiquent en mixité. Il est bien entendu permis aux femmes de pratiquer un sport mais, au XIXe, seuls certains d'entre eux sont socialement convenables pour elles : la danse, le badminton, le tennis, etc. Ces sports sont, aujourd'hui encore, ceux où l'on retrouve le plus grand nombre de femmes<sup>25</sup>, même si elles parviennent – plus ou moins rapidement, en fonction des disciplines et des pays – à se frayer un chemin dans le monde sportif masculin. Pourtant, « cette perspective internationale permet en effet de s'interroger sur l'existence, ou non, de modèles genrés supranationaux, véhiculant une masculinité et une féminité hégémoniques. [...] Les femmes appréhendent les joies de l'exercice physique, le goût de l'effort et du dépassement personnel. Autonomie dans la prise de décision et prise de risque, voilà ce à quoi accède la sportive. Ce sont là autant d'éléments de l'apanage masculin traditionnel, et c'est probablement la raison pour laquelle l'identité féminine de certaines athlètes est mise en question. »<sup>26</sup>. Le monde sportif est donc un monde très normatif, où l'on commence à peine à distinguer d'autres catégories que celles, cloisonnées, du féminin et du masculin. Les questionnements sur les identités sexuées sont multiples dans le sport, aussi bien au niveau biologique, que social ou psychologique. Les pratiques sportives permettent donc de mettre en avant ces questionnements sur les rapports sociaux de sexe et la façon dont la différence entre les sexes se crée. « La féminisation différentielle des sports demeure effective

---

<sup>24</sup> LOUVEAU C., *Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité*, p. 177

<sup>25</sup> Tableau de statistiques à la dernière page de l'appel à projet 2018, en annexe.

<sup>26</sup> SALLE M., <http://journals.openedition.org/clio/1932>, pp.3-4

aujourd'hui, bien que tous soient réglementairement ouverts et s'offrent donc comme possibles en tant que pratiques instituées. »<sup>27</sup>.

Dans ces réflexions sur les masculinités et les féminités, les dimensions physiques et corporelles sont centrales. Par ailleurs, et comme le souligne Catherine Louveau, les pratiques sportives mobilisent inévitablement les corps, qu'il est difficile d'envisager isolément de leurs identités sexuées. « À l'instar de toutes les pratiques sociales (relevant de l'éducation, de la culture, du travail professionnel, de la politique...), les pratiques sportives sont des lieux de construction de différences et d'inégalités entre les sexes, de rapports sociaux de sexe, de même sont-elles parties prenantes de la construction des identités de sexe. Les pratiques sportives sont sexuées, on y observe une distribution différentielle des deux sexes dans les activités, les fonctions d'encadrement et de responsabilités ; cette sexuaton est un processus historique toujours opérant. »<sup>28</sup>. Si l'on se contente de regarder autour de soi, on peut facilement se rendre compte que de plus en plus de personnes pratiquent une activité physique et l'on pourrait être tenté de croire que la mixité et l'égalité y sont de mise ; or « différences et inégalités demeurent effectives, qu'il s'agisse de la pratique, des images, des représentations et des discours. Le sport n'est pas une entité neutre, tant dans les pratiques que dans ses organisations, institutions et représentations. »<sup>29</sup>.

Il ne faut donc pas perdre de vue que chacun a une corporéité spécifique, amenant des pratiques parfois sensiblement différentes d'un même sport : « les modèles circulent d'un versant à un autre, hommes et femmes s'empruntant mutuellement quelques-uns de leurs gestuels jugés longtemps spécifiques : les sportifs savent sacrifier à l'esthétique, s'aventurant dans des gestes plus fluides ou plus expressifs qu'ils ignoraient, les sportives savent adopter les muscles du *body builder*, adoptant des profils physiques qu'elles ne pouvaient soupçonner. La pratique des femmes transforme celle des hommes, comme celle des hommes transforme celle des femmes. »<sup>30</sup>. Si nous progressons petit à petit vers l'égalité entre femmes et hommes, le domaine du sport « montre aussi combien à l'évidence ils ne sauraient être devenus les mêmes »<sup>31</sup>. Malgré cette volonté de progrès, il n'empêche que les pratiques sportives – et les combats pour l'exercice égalitaire de celles-ci – sont le lieu de crises identitaires.

---

<sup>27</sup> LOUVEAU C., *Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité*, p. 171

<sup>28</sup> *Ibid.*, pp. 165-166.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 168

<sup>30</sup> VIGARELLO G., « Annick Davisse et Catherine Louveau, *Sports, école et société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités physiques* », p. 243

<sup>31</sup> VIGARELLO G., *Ibid.*, p. 243-244

Il est intéressant de noter que la Belgique, en ce qui concerne les cours d'éducation physique, n'a pas suivi le modèle de ses voisins (ni l'élan de mixité instauré dans les cours lors du renouveau des années '70). En effet, les cours d'éducation physique s'organisent en tenant séparés filles et garçons, même s'il est possible pour les établissements de mettre occasionnellement sur pied des activités en mixité. Pour le cabinet Simonis, l'enjeu de la mixité dans le sport « s'inscrit dans une perspective d'égalité des femmes et des hommes et de lutte contre les stéréotypes sexistes. La mixité est donc une condition à l'égalité mais n'est pas suffisante pour atteindre l'égalité des sexes. »<sup>32</sup>. La ministre insiste sur l'approche du sport par une mixité co-éducative<sup>33</sup>, définie comme une approche réflexive, dépassant la mixité numérique, qui consisterait « à animer et à éduquer ensemble des filles et des garçons dans le respect de chacun, [...] à installer une situation de mixité des sexes dans un groupe de manière à ce que cette mixité devienne, pour tous les participants et participantes, une dimension à part entière de l'activité. »<sup>34</sup>. Même si le terme de mixité co-éducative peut paraître plus clair, il nous semble que le but à atteindre l'est un peu moins. Est-il souhaité que la mixité soit constamment mise en avant, pointée du doigt, dans chaque activité ? Ou cela signifie-t-il au contraire qu'elle devrait tellement aller de soi que personne n'y prêterait plus attention ? Si l'on se réfère au modèle scandinave, et plus particulièrement ici norvégien, qui a opté pour la seconde compréhension, force est de constater qu'on y avance vers l'égalité à pas bien plus rapides.

## b. Le sport « au féminin »

Nous nous appuyons ici sur la position du cabinet Madrane dans le projet « Égalité et mixité dans le sport », qui y soutient plutôt les initiatives de sport « au féminin » que celles promouvant la mixité. Il apparaît donc que, pour ce ministre, c'est le sport au féminin qui est le plus susceptible de dégager la notion d'égalité dans les différentes pratiques sportives.

Le problème majeur de cette appellation « sport au féminin » est, selon nous, qu'elle en appelle de nouveau à une catégorisation relativement rigide. En effet, au prisme du genre, parler de « féminin » et s'évertuer à classer et différencier les individus et leurs pratiques sur ce seul critère est plus que risqué. Qu'entend-on par féminin ? Qu'en est-il de celles et ceux qui ne se

---

<sup>32</sup> Direction de l'égalité des chances, « Mixité dans les cours d'éducation physique : un état de la question », p. 4

<sup>33</sup> *Ibid.*, p.5

<sup>34</sup> *Idem*

reconnaissent pas dans cette catégorie ou n'y sont pas reconnus selon les caractéristiques normatives prédéfinies ? Ce sont ces problèmes de définition du féminin et des identités sexuées que posent certaines pratiques, plus que controversées, comme l'utilisation du « test de féminité » dans les compétitions sportives et, dans une bien moindre mesure naturellement, l'emploi de ces termes sport « au féminin », qui renvoie à une catégorisation par sexe. « Plus précisément, il semble que le sport mette les femmes en danger permanent de virilisation. »<sup>35</sup>. En effet, dès que les femmes parviennent à des performances égalant celles des hommes, le réflexe est de questionner leur sexe et non « la croyance en l'existence naturelle de catégories de sexe fondées sur des différences supposées biologiques »<sup>36</sup>. Et qu'entendrait-on donc par sport « au féminin » ? Un sport pratiqué exclusivement entre femmes ? Si tel est le cas, alors se pose de nouveau la question de définition or « aux dimensions biologiques déjà sujettes à de nombreuses ambiguïtés, il faut donc ajouter le sexe psychologique (le fait de se percevoir homme ou femme) et le sexe social (le fait qu'il existe des attributs, des rôles sociaux assignés à chaque sexe). »<sup>37</sup>. Le risque avec cette appellation est donc de se limiter à des définitions normatives se basant sur des construits sociaux.

Puisqu'il est évident qu'existent également dans le sport des barrières de classes, de genre, de race, notamment, compliquant sa pratique, il peut sembler logique de défendre les activités sportives entre femmes, entre celles qui se reconnaissent comme telles. Cette pratique peut effectivement permettre à certaines d'entre elles de s'affranchir de codes, de pratiques auxquelles elles peuvent se sentir obligées d'adhérer en présence d'hommes. En effet, un des avantages de la non-mixité est qu'elle permet une libération de la parole et de la créativité, rendues plus difficiles dans un contexte de mixité. Nombreux·ses sont ceux·celles qui défendent cette non mixité : « la suprématie des hommes est reconnue et acceptée et il y a toujours de l'admiration pour le groupe supérieur. C'est une fabrication sociale, une idéologie intégrée dans nos sociétés hiérarchiques [...] Le groupe non mixte est une très bonne chose, à l'école, au sport... Il n'y a pas cette idée de séduction qui prend le pas sur l'étude, qui fait que les femmes sont gênées par le regard des hommes, à la piscine par exemple »<sup>38</sup>. Le phénomène, par exemple, des salles sportives réservées aux femmes – en développement depuis une dizaine d'années – montre bien à quel point ce contexte permet aux femmes de tous âges (une autre

---

<sup>35</sup> Bohuon A., « Sport et bicatégorisation par sexe : test de féminité et ambiguïtés du discours médical », p. 80

<sup>36</sup> *Idem*

<sup>37</sup> Bohuon A., *Ibid.*, p. 85

<sup>38</sup> DELPHY C. dans [http://www.liberation.fr/france/2017/11/29/les-affranchies-de-la-mixite\\_1613399](http://www.liberation.fr/france/2017/11/29/les-affranchies-de-la-mixite_1613399)

forme de mixité donc) de faire abstraction des normes et d'une certaine mise en scène de soi, généralement rendue plus complexe dans les lieux sportifs rassemblant femmes et hommes. L'idée de pratiquer un sport entre elles peut s'avérer libérateur pour certaines mais doit constituer, selon nous, un des moyens d'améliorer la confiance en soi et constituer seulement une étape vers plus d'égalité.

Par ailleurs, « [les femmes] demeurent nettement sous-représentées au sein de l'institution sportive aujourd'hui. L'augmentation du nombre de femmes licenciées depuis plusieurs décennies n'a pas modifié les tendances lourdes observées de longue date : plus la pratique est structurée, codifiée et institutionnalisée, moins elle comprend de femmes. L'activité sportive instituée est donc plus fréquemment masculine que féminine, *a fortiori* quand elle est compétitive. »<sup>39</sup>. En effet, Catherine Louveau souligne le manque d'intérêt et les progrès lents des politiques publiques, encore frileuses à l'idée d'instaurer plus d'égalité dans l'accès des femmes aux postes de responsabilités : « si le sport est encore aujourd'hui un des secteurs les plus résistants à la venue des femmes (pratiques de sports dits masculins, médiatisation, encadrement, responsabilités), c'est aussi que ce monde est par excellence celui de la construction du masculin et des épreuves de la virilité. Travailler et œuvrer à l'accès des femmes aux responsabilités c'est produire un désordre encore malvenu. »<sup>40</sup>.

Les initiatives soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme la campagne de sensibilisation à l'égalité pour les joueurs de clubs de football professionnels ou « Deviens monitrice sportive ! » et « Deviens dirigeante sportive ! », sont intéressantes mais devraient, de notre point de vue, se coupler avec d'autres actions – notamment adressées à un public plus jeune – pour être plus porteuses. Le sport « au féminin » est bien entendu une approche intéressante mais seulement s'il implique un changement de valorisation. « Le traitement médiatique des sportives est un puissant révélateur sur cette question. Hors période olympique, les patineuses et les gymnastes sont les sportives visibles de façon dominante : belles, gracieuses, souriantes, n'appartiennent-elles pas à cet ensemble des "vraies femmes" ? Car il y a celles qu'on ne voit pas : les joueuses de rugby, les lutteuses, les footballeuses ou les haltérophiles, celles qu'on dit "viriles", "masculines". [...] . Les sportives, *a fortiori* de haut niveau et dans les sports historiquement masculins, subissent ce que nous tenons à appeler un procès de virilisation. »<sup>41</sup>.

---

<sup>39</sup> LOUVEAU C., « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », p. 170

<sup>40</sup> LOUVEAU C., « Dans le sport, des principes aux faits... », p. 185

<sup>41</sup> LOUVEAU C., « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », p. 178

En prenant comme point de comparaison l'exemple de la Norvège, on se rend compte qu'un changement de valorisation et de perception des femmes pratiquant une activité sportive – quel que soit son niveau – peuvent être induits par (ou peuvent induire !) un changement dans les moyens qui sont dévolus aux infrastructures, aux entraînements, aux salaires, aux récompenses et par une plus forte et meilleure médiatisation. En effet, « le sport médiatisé — omniprésent — tout comme le cours d'éducation physique et sportive de l'école sont des lieux essentiels de la construction des identités sexuées et des relations filles/garçons qui portent les futurs rapports entre les femmes et les hommes. »<sup>42</sup>.

### c. La question de l'âge

A plusieurs reprises, nous avons entendu des réflexions selon lesquelles la mixité serait acquise – ou en tout cas non problématique – avant la puberté. Selon les différent·e·s intervenant·e·s que nous avons pu croiser durant notre stage, on constaterait en effet que les inégalités apparaissent vers onze ou douze ans dans les représentations et les comportements des enfants. Pourtant, si l'on se penche sur la question, force est de constater qu'en général, si ce problème survient à la puberté, c'est que les causes sont à chercher avant cet âge. Il s'agit en effet de représentations inculquées, observées, intériorisées très tôt dans l'enfance, qui resurgissent à l'adolescence et à l'âge adulte, lorsque le jeune accepte et reproduit les enseignements qu'il·elle a reçus.

Les différentes interactions des enfants et des jeunes – avec leurs copines et copains, leurs parents, leurs enseignant·e·s, lors de leurs lectures, leurs activités sportives, etc. – vont petit à petit créer chez eux une grille capable de lire et décoder leur environnement, notamment en ce qui concerne les représentations du masculin et du féminin. En effet, la conscience de son sexe et du rôle qui lui est socialement assigné arrive très tôt dans le développement de l'enfant ; plus insidieusement encore, dès l'âge de six ans, les filles et les garçons intègreraient cette dépréciation du féminin qui suggère que les filles seraient moins intelligentes et douées que les garçons<sup>43</sup>.

---

<sup>42</sup> LOUVEAU C., « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », p. 181

<sup>43</sup> Lin Bian, Sarah-Jane Leslie, Andrei Cimpian, « *Gender stereotypes about intellectual ability emerge early and influence children's interests* », dans *Science*, 2017

Dès l'école, la façon dont les enseignant·e·s traitent leurs élèves dans les cours de sport peut avoir tendance à renforcer l'existence du modèle masculin – neutre, normatif – et participe au maintien et à la diffusion de stéréotypes de genre dans le sport. « En effet, l'homme représente aujourd'hui le positif et le neutre, c'est-à-dire le mâle et l'être humain, tandis que la femme est seulement le négatif, la femelle. Chaque fois qu'elle se conduit en être humain, on déclare donc qu'elle s'identifie au mâle. [...] Le grand malentendu sur lequel repose ce système d'interprétation, c'est qu'on admet qu'il est *naturel* pour l'être humain femelle de faire de soi une femme *féminine* : [...] "la vraie femme" est un produit artificiel que la civilisation fabrique comme naguère on fabriquait des castrats ; ses prétendus "instincts" de coquetterie, de docilité, lui sont insufflés comme à l'homme l'orgueil phallique ; il n'accepte pas toujours sa vocation virile ; elle a de bonnes raisons pour accepter moins docilement encore celle qui lui est assignée. »<sup>44</sup>.

La question de l'âge est pourtant loin de laisser Isabelle Simonis indifférente : « la ministre francophone de l'Égalité des chances et des Droits des femmes compte, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres pays européens, proposer de rendre obligatoires les cours mixtes d'éducation physique dans l'enseignement secondaire. "Pas à l'ordre du jour du gouvernement", rétorque la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns, qui rappelle que depuis 2014, les établissements peuvent organiser des cours mixtes en fonction de leur projet pédagogique. »<sup>45</sup>. Cependant, même là où la mixité est instaurée, on observe encore des inégalités et des stéréotypes de genre – véhiculés par la société et souvent aussi, consciemment ou non, par les animateur·rice·s et enseignant·e·s : « le choix de pratiquer telle ou telle activité est alors influencé par l'image – souvent stéréotypée de ces activités [...] et aussi par l'image, également stéréotypée, de ce qu'est être un homme et être une femme »<sup>46</sup>. Voilà pourquoi l'idée de supprimer la limite d'âge dans l'appel à projets nous paraissait essentielle et le fait qu'elle ne se soit finalement pas concrétisée pourrait en limiter la portée et les objectifs. Il nous semble particulièrement difficile de contredire R. Connell lorsqu'elle parle de l'étude de Julianne Imperato-McGinley et conclut que « l'identité de genre formée dans la petite enfance a toujours plus de poids que le développement social tardif »<sup>47</sup>.

---

<sup>44</sup> Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, tome 2, Gallimard, 2006, p. 195

<sup>45</sup> KASASA A., <https://www.laligue.be/leligueur/articles/pour-ou-contre-la-mixite-dans-le-sport>, 2016

<sup>46</sup> Direction de l'égalité des chances, « Mixité dans les cours d'éducation physique », p. 5

<sup>47</sup> CONNELL R., *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, p. 34

## Conclusion

En partant d'un des dossiers de notre stage, nous avons essayé, tout au long de ce travail, de dégager certains des points qui nous ont interpellée et de les interroger à la lumière d'une approche féministe. Nous avons pris le parti d'évoquer la Norvège comme point de comparaison avec la Belgique et les actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de poser notre discours et nous permettre de porter plus loin notre regard critique.

En effet, nous sommes partie des positions des ministres R. Madrane et I. Simonis, l'un privilégiant les projets de sport « au féminin » et l'autre le sport en mixité. Pour être différentes, ces positions ne sont pas pour autant en opposition. La co-existence de ces deux types de pratiques est même souhaitable dans la mesure où l'une est fort susceptible de renforcer l'autre. Nous avons montré qu'en Norvège, si les jeunes sont éduqués en mixité dans le sport et jugent que cela « va de soi », il n'est pourtant pas exclu de soutenir les équipes de femmes – comme c'est le cas pour le sport de haut niveau, où l'équipe norvégienne de footballeuses professionnelles est valorisée et reconnue. Comme nous l'avons vu, les pratiques sportives sont un lieu particulièrement privilégié pour analyser les rapports sociaux de sexe et la dimension du corps et de ses capacités y est primordiale. « La constitution de la masculinité par la performance corporelle signe la vulnérabilité du genre lorsque la performance ne peut être accomplie. [Redoubler d'efforts pour tenter de correspondre à la norme, réajuster la définition de la norme en question pour qu'elle soit plus fidèle à la réalité, s'opposer franchement aux stéréotypes sexistes, etc.] : il existe ainsi une large palette de réactions pour répondre à la dimension corporelle de la masculinité lorsque celle-ci se trouve minée. La seule chose que ces hommes [et ces femmes !] ne peuvent faire, c'est l'ignorer. »<sup>48</sup>.

Nous avons par ailleurs insisté sur l'importance de sensibiliser à l'égalité dès le plus jeune âge. Il est en effet plus porteur de contourner les stéréotypes de genre, de donner aux enfants les grilles de lecture pour déconstruire ceux qu'ils rencontrent au quotidien le plus tôt possible afin de permettre à ces enfants d'élargir leurs perspectives, notamment en matière d'égalité. Il nous semble que favoriser la mixité (sans nécessairement la rendre obligatoire) dans les activités sportives, pratiquées à l'école ou comme loisirs, serait une façon d'y parvenir, de manière relativement subtile. Il est évident que d'autres moyens pourraient également être efficaces ; changer la perception que l'on a des sportives via plus de valorisation et une plus grande

---

<sup>48</sup> CONNELL R., *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, p.43

médiatisation constituent des enjeux essentiels. Le fait de pratiquer un sport en mixité favorise, nous l'avons vu, le développement d'une plus grande tolérance et un considérable détachement vis-à-vis des cadres normatifs. « La mixité devrait conduire à ce que plus d'hommes et de femmes éprouvent les uns envers les autres le sens d'une humanité commune. »<sup>49</sup>.

Pour nous, la mixité est importante et « doit être encouragée mais, sous peine de produire l'inverse des résultats recherchés, elle ne peut être conduite dans l'ignorance des différences »<sup>50</sup> propres à chaque individu. Les activités sportives proposées, qu'il s'agisse d'une école, d'un club, d'une association, doivent être aussi variées que possible et être proposées à toutes personnes, indépendamment de leur sexe et de leur genre. Nous avons essayé ici de montrer que les positions des deux ministres, loin d'être antagonistes, ne doivent pas faire l'objet d'un choix – privilégier le sport en mixité ou seulement entre femmes. Si l'objectif est bien d'œuvrer à plus d'égalité, il s'agit d'une éducation au quotidien, devant être fournie au sein de toutes les pratiques sociales (professionnelles, politiques, domestiques, etc.) et ce, sans limite d'âge ni d'aucune sorte (socio-économique, religieuse, culturelle, raciale, etc.). Travailler le sport en mixité n'empêche en effet pas de privilégier également les pratiques sportives entre femmes qui, comme nous l'avons montré, peuvent être des étapes indispensables pour plus de confiance en soi, de respect mutuel et d'égalité. Si le sport pratiqué entre femmes peut être bénéfique à certains égards, nous pensons cependant qu'il ne doit pas remplacer les activités sportives en mixité – particulièrement dans les écoles où un cadre pédagogique et didactique permet de guider ces pratiques – sous peine de renforcer plus encore, entre autres par l'ignorance et la désinformation, les clivages et stéréotypes de genre.

Pourtant, les progrès sont relativement lents sur ces questions d'égalité et de mixité dans le sport et ne sont pas souvent prioritaires, probablement à cause de l'aspect « ludique » inhérent à la perception que l'on a du sport. En effet, il « fait rarement partie des priorités dans les débats féministes : au regard de questions telles que l'équité salariale ou les congés de maternité, il peut éventuellement faire figure de domaine futile ou marginal. Pourtant, le sport et l'activité physique renvoient à une sphère d'activités sociales qui traverse presque toutes les autres sphères, ce qui lui donne un pouvoir non négligeable dans la construction et la transformation des identités sociales ainsi que des rapports sociaux de sexe. En effet, le sport se retrouve dans un grand nombre d'institutions ou de domaines de la vie : il est présent, entre autres, dans l'institution scolaire, la vie familiale, le domaine de la santé, le domaine du loisir, de même que

---

<sup>49</sup> MOLINIER P. dans <http://journals.openedition.org/sociologie/1392>, 2012

<sup>50</sup> Direction de l'égalité des chances, « Mixité dans les cours d'éducation physique », p. 11

dans les médias et l'univers politique. Il y sert tour à tour de mécanisme de socialisation et de reproduction de l'ordre social, de point d'ancrage de certaines conceptions du « mieux-être » et de la santé, de site de construction ou d'affirmation de l'identité, ou encore de site de contestation des inégalités sociales et de revendication des droits de la personne. »<sup>51</sup>.

La question de l'égalité et de la mixité dans le sport ne peut, selon nous, pas faire l'objet d'une synthèse définitive et doit impérativement trouver une place centrale dans les débats et préoccupations politiques et sociétales actuelles. Il s'agit d'un sujet vaste, complexe, touchant différemment les personnes en fonction des pays, des sports, des contextes – culturels, socio-économiques – et des identités sexuées. Induire une tendance, des lignes directrices, un climat de respect est bien plus souhaitable ; le débat est et restera donc ouvert et devra s'adapter au mieux aux diverses contingences rencontrées. « Dans la pratique sportive elle-même, dans les discours médiatiques produits lors de grands événements, dans l'histoire des sports, l'égalité ne va pas de soi. Contingente, silencieuse, voire dénoncée, elle a été et elle reste une égalité à construire. »<sup>52</sup>.

---

<sup>51</sup> LABERGE S., *Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies*, p. 1

<sup>52</sup> BOHUON A, QUIN G., « Quand sport et féminité ne font pas bon ménage... », p. 23

# Bibliographie

## Ouvrages et articles scientifiques

- BIAN Lin, LESLIE Sarah-Jane, CIMPIAN Andrei, « Gender stereotypes about intellectual ability emerge early and influence children's interests », in *Science*, 2017, Vol. 355, pp. 389-391

URL : <http://science.sciencemag.org/content/355/6323/389/tab-pdf>

- BOHUON Anaïs, « Sport et bicatégorisation par sexe : test de féminité et ambiguïtés du discours médical », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, no. 1, 2008, pp. 80-91.

URL : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2008-1-page-80.htm>

- BOHUON, Anaïs, et QUIN Grégory, « Quand sport et féminité ne font pas bon ménage... », *Le sociographe*, vol. 38, no. 2, 2012, pp. 23-30.

URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2012-2-page-23.htm>

- CONNELL Raewyn, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Editions Amsterdam, 1995

- DELPHY Christine, MOLINIER Pascale, CLAIR Isabelle et RUI Sandrine, « Genre à la française ? », *Sociologie* [En ligne], N°3, vol. 3, 2012, mis en ligne le 24 octobre 2012, consulté le 09 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/1392>

- Direction de l'égalité des chances, « Mixité dans les cours d'éducation physique : un état de la question », compte rendu d'un colloque participatif « Filles & Garçons : dans une même équipe ? La mixité à l'école, dans les sports et loisirs des jeunes », organisé en janvier 2016

- HALBERTSTAM Jack, *An introduction to Female Masculinity*, 2002, <http://artsites.ucsc.edu/faculty/gustafson/FILM%20165A.W11/film%20165A%5BW11%5D%20readings%20/halbertsammasculinity.pdf>

- HARGREAVES, Jennifer. « Les approches féministes du sport », *Sociologie du sport*. Presses Universitaires de France, 2006, pp. 109-130.

URL : <https://www.cairn.info/sociologie-du-sport--9782130553076-p-109.htm>

- KVANDE Elin, BRANDTH Berit « Les pères en congé parental en Norvège. Changements et continuités. », dans *Revue des politiques sociales et familiales*, n°122, 2016. Exercice de la paternité et congé parental en Europe. pp. 11-18.

URL : [www.persee.fr/doc/caf\\_2431-4501\\_2016\\_num\\_122\\_1\\_3159](http://www.persee.fr/doc/caf_2431-4501_2016_num_122_1_3159)

- LABERGE Suzanne, *Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies*, in « Recherches féministes », vol.17, n°1 2004, pp. 1-7

URL: [https://www.researchgate.net/publication/269883564\\_Les\\_rapports\\_sociaux\\_de\\_sexe\\_dans\\_le\\_domaine\\_du\\_sport\\_perspectives\\_feministes\\_marquantes\\_des\\_trois\\_dernieres\\_decennies](https://www.researchgate.net/publication/269883564_Les_rapports_sociaux_de_sexe_dans_le_domaine_du_sport_perspectives_feministes_marquantes_des_trois_dernieres_decennies)

- LOUVEAU Catherine, « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », *Cahiers du Genre*, vol. 36, no. 1, 2004, pp. 163-183.

URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2004-1-page-163.htm>

- LOUVEAU Catherine, « Dans le sport, des principes aux faits... », dans *Travail, genre et sociétés* 2015/2 (n° 34), p. 181-186.

URL : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2015-2-page-181.htm>

- SALLE Muriel, « Thierry TERRET *et alii* (dir.), *Sport et Genre*, Paris, L'Harmattan, 2005, 4 volumes. Volume 1 : Thierry Terret (dir.), « La conquête d'une citadelle masculine », 388 pages ; volume 2 : Philippe Liotard et Thierry Terret (dir.), « Excellence féminine et masculinité hégémonique », 304 pages ; volume 3 : Jean Saint-Martin et Thierry Terret (dir.), « Apprentissage du genre et institutions éducatives », 396 pages ; volume 4 : Anne Roger et Thierry Terret (dir.), « Objets, arts et médias », 274 pages. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 23 | 2006, mis en ligne le 13 novembre 2006, consulté le 02 juillet 2018.

URL : <http://journals.openedition.org/cli/1932>

- VIGARELLO Georges, « Annick Davaisse et Catherine Louveau, *Sports, école et société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités physiques* », L'Harmattan, Paris, 1998, 345 p. », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, no. 1, 1999, pp. 243-244.

URL : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-1999-1-page-243.htm>

## Littérature grise

Sites internet, articles de presse, directive européenne

- *Gender Equality in Sport, Proposal for Strategic Actions 2014 – 2020*, Approved by the Group of Experts 'Gender Equality in Sport' at its meeting in Brussels on 18 February 2014

URL : [http://ec.europa.eu/assets/eac/sport/library/documents/final-proposal-gender-equality-sport-1802finallaw\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/assets/eac/sport/library/documents/final-proposal-gender-equality-sport-1802finallaw_en.pdf)

- Belga, « Les joueuses de la sélection norvégienne vont gagner autant que les hommes », 10/2017, consulté sur <http://www.lalibre.be/sports/football/les-joueuses-de-la-selection-norvegienne-vont-gagner-autant-que-les-hommes-59db6e3bcd70461d26838787>

- COHEN Fanny, « “Gender quota” : la féminisation des instances dirigeantes en pratique », Nouvelle Europe [en ligne], Mardi 20 janvier 2015, <http://www.nouvelle-europe.eu/node/1865> consulté le 07 août 2018

- JAPERT Julian, « Dans le milieu sportif, l'égalité des sexes à rude épreuve », 10/2016, consulté sur <https://www.huffingtonpost.fr/julian-jappert/dans-le-milieu-sportif-le-b-6712378.html>

- KASASA Aya, « Pour ou contre la mixité dans le sport, 10/2016, consulté sur <https://www.laligue.be/leligueur/articles/pour-ou-contre-la-mixite-dans-le-sport>

- KIEFFER Aurélie, « Cours d'égalité à la récré », 03/2018, consulté sur [http://www.franceculture.fr/emissions/le-magazine-de-la-redaction/cours-degalite-a-la-recre?utm\\_campaign=Echobox&utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook#Echobox=1532411888](http://www.franceculture.fr/emissions/le-magazine-de-la-redaction/cours-degalite-a-la-recre?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#Echobox=1532411888)

- Parlement de la communauté française, « Proposition de résolution 302 (2015-2016) n°3, visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles », adopté en séance plénière, 13 juillet 2016

URL : <http://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/documents-parlementaires-et-decrets/documents/001581767>

- PEYRET Emmanuèle, *Les affranchies de la mixité*, 11/2017, consulté sur <http://www.liberation.fr/france/2017/11/29/les-affranchies-de-la-mixite-1613399>

- TALLEU Clotilde, *Égalité homme-femme dans le sport*, Conseil de l'Europe, 2016  
URL : <https://edoc.coe.int/fr/egalite-hommesfemmes/6961-egalite-homme-femme-dans-le-sport.html>

- <http://simonis.cfwb.be/vers-plus-de-mixit-dans-le-sport-et-les-loisirs-des-jeunes>

- <http://simonis.cfwb.be/mixit-dans-le-sport-lancement-de-l-appel-projets>

- <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/egalite-femmeshommes-une-lecon-norvegienne/>

- <http://www.developpement-durable.sports.gouv.fr/agir/concevoir-une-strategie/themes/egalite-homme-femme/>

## **Annexes**

Annexe 1 : Note rose pour le dossier « Egalité et mixité dans le sport »

Annexe 2 : Question orale d'un député et projet de réponse de la ministre

Annexe 3 : Note au gouvernement concernant le protocole d'accord pour les coordinations provinciales

Annexe 4 : Projet de note à la suite de la rencontre avec l'APEDA

Annexe 5 : Projet de note rose à la ministre concernant « La voix des faibles » et projet de réponse à l'Asbl

Appel à projets 2018